



Saint-Pardon-de-Conques

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 7 mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. BLANGERO Gilbert, maire.

Date de la convocation : 02/05/2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 13

Présents : Gilbert BLANGERO, Laetitia PIERS, Jean-Claude DALLA-ROSA, Walter SBRIZZAI, Alain LEYNIAC, Fabienne DELOUBES, Jean-Baptiste PAING, Laurent REGLAT, Martial GALLOU, Martine DUBOURG et Séverine CLOES

Absents avec procuration : Guillaume PELLETIER et Patrick MOUTINARD

Absents : Bernard BOUTIN et Laurent LALANNE

Secrétaire de séance : Gilbert BLANGERO

ORDRE DU JOUR :

- 1) Signatures des derniers comptes-rendus et nomination du secrétaire de séance
- 2) Organisation des élections du mois de juin
- 3) Délibération 2021/13 : Subventions aux associations
- 4) Travaux de la salle polyvalente
- 5) Adhésion au SDEEG
- 6) Questions diverses

- 1) Signatures des derniers comptes-rendus et nomination du secrétaire de séance

Les comptes-rendus des 3 derniers conseils municipaux sont validés et signés par les membres présents.

- 2) Organisation des élections du mois de juin

Pour préparer le déroulement des élections départementales et régionales qui se dérouleront les 20 et 27 juin prochains, l'équipe municipale doit :

- Prévoir et installer le matériel nécessaire pour 2 scrutins distincts (2 bureaux de vote différenciés dans la même salle).
- Mettre en œuvre des mesures sanitaires adaptées afin d'assurer la sécurité des électeurs et des personnes participant aux opérations de vote.

Concernant l'affichage, il conviendra de choisir un emplacement proche de la salle polyvalente et de positionner deux séries distinctes de panneaux avant le 31 mai 2021, date d'ouverture de la campagne électorale.

Ces rendez-vous électoraux vont nécessiter de nombreux préparatifs afin que les électeurs puissent distinguer clairement, dans un même lieu, les accès aux deux bureaux de vote.

Afin d'optimiser les conditions d'accueil du public et de respecter les mesures sanitaires, le conseil municipal décide d'avoir recours à la salle polyvalente.

La préfecture est censée fournir des équipements de protection individuelle : masques, gel hydroalcoolique et visières réutilisables.

Rappel des consignes sanitaires durant les deux journées d'élection :

- La salle devra être aérée régulièrement.
- Les bureaux de vote et le matériel mis à disposition du public devront être nettoyés régulièrement.
- Les documents d'identité ne devront pas être touchés.

Il sera demandé, dans l'information transmise aux électeurs, de se munir d'un stylo pour signer les feuilles d'émargement.

Six personnes au minimum devront être présentes lors de la durée de chaque scrutin. Les élus présents donnent leurs disponibilités pour assurer le fonctionnement des deux bureaux de vote les 20 et 27 juin – Le planning sera finalisé ultérieurement avec les membres absents.

Une circulaire du ministère de l'Intérieur précise que tous les membres des bureaux de vote devront être vaccinés (1^{ère} injection) avant le 8 juin 2021 ou avoir été testés dans les 48 heures avant chaque tour.

Une attestation de priorité vaccinale pour « participation à une mission de service public prioritaire » est distribuée aux élus de moins de 50 ans qui souhaitent être vaccinés.

3) Subventions aux associations

Après avoir présenté le bilan financier de l'association de chasse, monsieur le maire propose à l'assemblée de maintenir en 2021 le montant de la participation versée en 2020.

Les associations souhaitant bénéficier des subventions dont les montants ont été déterminés par le conseil municipal devront, pour les percevoir, déposer en mairie un bilan financier de l'exercice écoulé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser aux associations les participations financières suivantes :

- L'association de chasse 700 €
- L'association des parents d'élèves 500 €
- L'association du golf 200 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4) Travaux de la salle polyvalente

Suite à plusieurs réflexions pour rénover la salle des fêtes et à l'inscription de 20 000,00 € de dépenses au budget primitif 2021 afin d'entamer une première phase de travaux, une liste des priorités est proposée aux élus présents.

Les économies d'énergie, le souhait de limiter les nuisances sonores et d'améliorer le confort acoustique ont, dans un premier temps, motivé la réalisation des premières études de faisabilité qui consisteraient à refaire le plafond de la salle principale avec son isolation, à remplacer deux baies vitrées et à remettre au propre de l'ensemble.

À mesure de la réflexion, des projets de remplacement du système d'éclairage, d'encastrement d'enceintes dans les plafonds et d'installation de vidéoprojecteurs ont été envisagés.

Jean-Claude DALLA-ROSA précise qu'en raison des dimensions de la salle, deux vidéoprojecteurs seront proposés.

Une autre estimation est en cours pour remplacer les sanitaires, jugés vétustes.

Il est également évoqué que le montant alloué au budget couvre uniquement les frais d'achat des fournitures, les bénévoles de l'équipe municipale assurant l'exécution des travaux.

Ces derniers informent qu'en raison des prochains évènements, ils ne pourront débiter le chantier qu'en septembre 2021.

Jean-Baptiste PAING souhaite que la commission des bâtiments communaux puisse se réunir afin de finaliser

la réflexion et d'organiser le démarrage des travaux.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5) Adhésion au SDEEG

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente depuis 2017 au SDEEG pour l'achat groupé d'électricité et de gaz. Cette convention a été signée pour une durée illimitée.

Afin de candidater au nouveau marché, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Gilbert BLANGERO à signer un engagement pour ce nouvel appel d'offres.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6) Questions diverses

- a) Une association de yoga de Mazères a sollicité la mairie de St Pardon pour utiliser le préau de la salle polyvalente.
Martial GALLOU émet des réserves sur cette demande et désire voir, le cas échéant, la possibilité d'ouvrir l'adhésion à cette nouvelle activité aux habitants de la commune.
- b) Suite à la réunion avec Gironde Haut Méga, Jean-Baptiste PAING nous informe que 35 % des logements de St Pardon sont actuellement raccordés à la fibre et que les travaux seront terminés fin 2022.
L'avancement des travaux est consultable sur le site de Gironde Haut Méga.
- c) Martial GALLOU fait remarquer qu'à l'occasion des travaux des logements, il a été nécessaire de creuser une tranchée en travers de la route et que celle-ci n'a pas été refermée correctement. Il demande s'il est prévu de remédier à ce problème, car le passage devient dangereux.
Jean-Claude DALLA ROSA précise que le SDEEG doit venir refermer la tranchée avec du bitume.
- d) Il est rappelé aux membres présents que la commémoration du 8 mai à 11 h 00 se tiendra en comité restreint et que chacun est le bienvenu.

Fin de séance à 21 h 30.